

Notice d'emploi



atmoMAG

MAG ...4/1 Z

BE (de), DE

Éditeur/constructeur

Vaillant GmbH

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid
Tel. +49 21 91 18-0 ■ Fax +49 21 91 18-2810
info@vaillant.de ■ www.vaillant.de





Ihr Online-Fachhändler für:



- Kostenlose und individuelle Beratung
- Hochwertige Produkte
- Kostenloser und schneller Versand

- TOP Bewertungen
- Exzellerter Kundenservice
- Über 20 Jahre Erfahrung



E-Mail: info@unidomo.de | Tel.: 04621 - 30 60 89 0 | www.unidomo.de

Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3
1.2	Utilisation conforme	3
1.3	Consignes générales de sécurité	3
2	Remarques relatives à la documentation.....	6
2.1	Respect des documents complémentaires applicables.....	6
2.2	Conservation des documents	6
2.3	Validité de la notice.....	6
3	Description du produit	6
3.1	Mentions figurant sur la plaque signalétique	6
3.2	Éléments de commande	6
3.3	Marquage CE.....	7
4	Fonctionnement.....	7
4.1	Protection de type armoire	7
4.2	Préparation de la mise en fonctionnement	7
4.3	Mise en marche du produit	7
4.4	Mise en marche du produit	7
4.5	Puisage d'eau chaude sanitaire.....	8
4.6	Réglage de la température d'eau chaude.....	8
4.7	Modulation	8
5	Dépannage	8
5.1	Identification et résolution des défauts	8
5.2	Réinitialisation de l'appareil	8
6	Entretien et maintenance	8
6.1	Maintenance	8
6.2	Entretien du produit	8
7	Mise hors service.....	9
7.1	Mise hors service provisoire de l'appareil.....	9
7.2	Mise hors service définitive de l'appareil	9
7.3	Comportement en présence d'un risque de gel.....	9
8	Recyclage et mise au rebut	9
9	Garantie et service après-vente	9
9.1	Garantie	9
9.2	Service après-vente.....	10



1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles de mise en garde et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Les produits sont des chauffe-bain instantanés à gaz destinés, de par leur fonction, à la production d'eau chaude sanitaire.

L'utilisation conforme du produit suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient cor-

rectement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec ce produit. Le nettoyage et l'entretien courant du produit ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.3 Consignes générales de sécurité

1.3.1 Installation par un installateur spécialisé uniquement

Validité: sauf Belgique

Seul un professionnel qualifié est habilité à procéder à l'installation, l'inspection, la maintenance et la remise en état du produit, de même qu'au réglage ou au changement de gaz.

1.3.2 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.
- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.

1.3.3 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- ▶ Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- ▶ Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).



1 Sécurité



- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- ▶ Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.
- ▶ Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- ▶ Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- ▶ Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- ▶ Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.
- ▶ Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.3.4 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite de la conduite des gaz de combustion

En cas d'odeur de gaz de combustion dans les bâtiments :

- ▶ Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Éteignez le produit.
- ▶ Contactez un installateur spécialisé

1.3.5 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables

- ▶ N'utilisez pas le produit dans des pièces où vous entreposez des substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture).

1.3.6 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés du produit.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau du produit
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques

- au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.3.7 Risque d'intoxication en cas d'apport insuffisant en air de combustion

Conditions: Fonctionnement sur air ambiant

- ▶ Faites en sorte que l'alimentation en air de combustion soit suffisante.

1.3.8 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniaqués, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- ▶ Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.
- ▶ Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce d'installation.

1.3.9 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Contactez immédiatement un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3.10 Risque de brûlures ou d'ébouillement au contact des éléments chauds

Les éléments du produit deviennent chauds en cours de fonctionnement.





- Attendez que le produit et les éléments aient refroidi pour les toucher.

1.3.11 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.



2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

Produit - référence d'article

Validité: Allemagne
OU Belgique

MAG 114/1 Z(E-BE/FR)	Belgique	0010022555
MAG 114/1 Z(E-DE)	Allemagne	0010022556
MAG 114/1 Z(LL-DE)	Allemagne	0010022557
MAG 114/1 Z(P-BE/FR)	Belgique	0010022554
MAG 144/1 Z(E-BE)	Belgique	0010022544
MAG 144/1 Z(E-DE)	Allemagne	0010022562
MAG 144/1 Z(LL-DE)	Allemagne	0010022563
MAG 144/1 Z(P-BE)	Belgique	0010022546

3 Description du produit

3.1 Mentions figurant sur la plaque signalétique

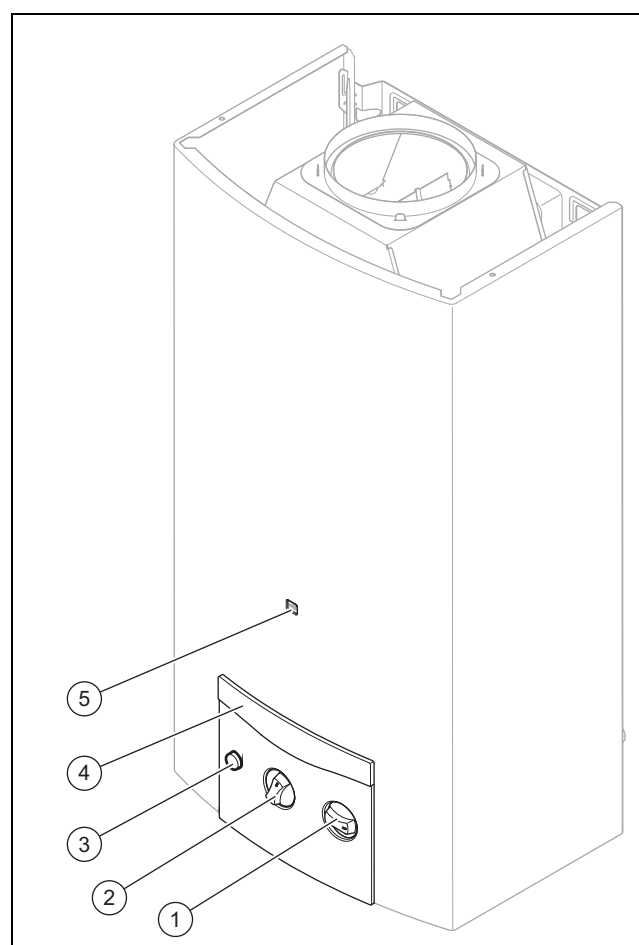
La plaque signalétique est montée d'usine sur la face avant du coupe-tirage antirefouleur, sous l'habillage du produit.

Validité: Belgique
OU Allemagne

Mention figurant sur la plaque signalétique	Signification
MAG	Catégorie de produit
11/14	Puissance en l/min
-4/1	Raccord de cheminée/version du produit
Z	avec allumage piézo-électrique
atmoMAG	Gamme de produits
Type B11 BS	Types d'appareils au gaz admissibles
cat. I	Appareil monogaz
cat II	Appareil à gaz multiple
2E+ (BE) 3P (BE) 2ELL 3P (DE)	Catégories de gaz autorisées

Mention figurant sur la plaque signalétique	Signification
G20/25/31	Types de gaz avec pression de raccordement autorisés
P _{nom.}	Puissance utile maximale
P _{min.}	Puissance utile minimale
Q _{nom.}	Charge thermique maximale
Q _{min.}	Charge thermique minimale
P _{w max.}	Pression d'eau maximale admissible
Numéro de série	7e au 16e chiffre = référence d'article du produit

3.2 Éléments de commande



- | | | | |
|---|---|---|---------------------------|
| 1 | Sélecteur de débit/sélecteur de température | 3 | Allumeur piézo-électrique |
| 2 | Bouton de réglage de puissance (10 niveaux de 50 à 100 %) | 4 | Tableau de commande |
| | | 5 | Veilleuse |

3.3 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

4 Fonctionnement



Avertissement !

Risque de brûlure dû à l'eau chaude !

Un réglage incorrect des températures d'eau chaude et de l'eau très chaude dans les conduites peut occasionner des brûlures.

- Contrôlez la température d'eau chaude à la main.



Avertissement !

Risque de brûlures en cas de contact direct avec l'orifice de regard !

- Évitez tout contact direct avec l'orifice de regard, car il conduit la chaleur.



Attention !

Risque de dommages matériels en cas de coupure de l'arrivée d'eau !

- Faites en sorte que l'arrivée d'eau ne soit pas coupée.

4.1 Protection de type armoire

La conception de la protection de type armoire de l'appareil est soumise à des prescriptions particulières.

Si vous souhaitez monter une protection de type armoire pour votre appareil, adressez-vous à une société d'installation agréée. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

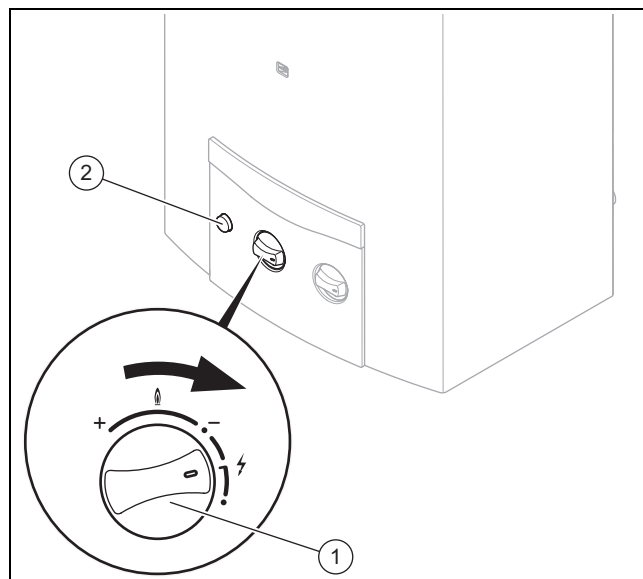
4.2 Préparation de la mise en fonctionnement

1. L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit peut vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.
2. Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz à fond.
3. Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide réglée sur place.

4.3 Mise en marche du produit

- Ne procédez pas à la mise en fonctionnement du produit avant que l'habillage ne soit totalement fermé.

4.4 Mise en marche du produit



1. Tournez le bouton de réglage de puissance (1) dans le sens horaire pour l'amener en position d'allumage (éclair), puis appuyez dessus.
2. Maintenez le bouton de réglage de puissance enfoncé dans cette position et actionnez l'allumeur piézo-électrique (2) en appuyant plusieurs fois.
 - ◁ Chaque actionnement de l'allumeur piézo-électrique génère une étincelle d'allumage. La veilleuse est allumée.
3. Quand la veilleuse brûle, maintenez le bouton de réglage de puissance dans cette position pendant env. 10 à 15 secondes.
4. Observez la veilleuse allumée à travers le regard. Si le produit était hors fonctionnement pendant une durée prolongée, il se peut que de l'air se soit accumulé dans la conduite d'allumage du gaz. Dans ce cas, répétez la procédure d'allumage.



Remarque

Si vous constatez un défaut d'étanchéité au niveau de la conduite d'eau chaude, entre le produit et le point de puisage, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

Faites réparer les défauts d'étanchéité par un installateur spécialisé.

5 Dépannage

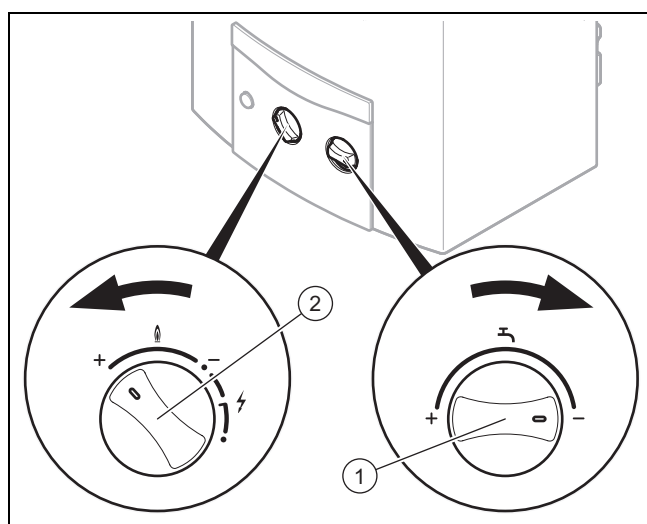
4.5 Puisage d'eau chaude sanitaire

1. Ouvrez le robinet d'eau chaude du point de puisage.
 - ◁ Le produit se met en marche automatiquement.

Conditions: Il n'y a pas d'eau chaude.

- ▶ Vérifiez qu'une éventuelle vanne d'arrêt montée en amont du robinet d'eau chaude est complètement ouverte.
 - ▶ Assurez-vous que la veilleuse est allumée.
 - ▶ Démontez le tamis monté dans le robinet d'eau chaude, puis vérifiez que le tamis n'est ni encrassé ni entartré.
 - ▶ Détartrez le tamis avec un produit détartrant.
2. Fermez le robinet d'eau chaude du point de puisage.
 - ◁ Le produit ne se met pas en marche automatiquement.

4.6 Réglage de la température d'eau chaude



1. Tournez le sélecteur de température (1) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour diminuer le débit d'eau chaude.
 - La température d'eau chaude est modifiée (augmentée) en conséquence.
2. Tournez le bouton de réglage de puissance (2) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour augmenter la puissance du brûleur.
 - La température d'eau chaude augmente en conséquence.
3. Tournez le sélecteur de température (1) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour augmenter le débit d'eau chaude.
 - La température d'eau chaude est modifiée (réduite) en conséquence.
4. Tournez le bouton de réglage de puissance (2) dans le sens horaire pour réduire la puissance du brûleur.
 - La température d'eau chaude diminue en conséquence.



Remarque

Si vous augmentez le débit d'eau et que vous tournez le bouton de réglage de puissance dans le sens antihoraire, la consommation de gaz augmente.

4.7 Modulation

La puissance du brûleur (débit de gaz) s'adapte continuellement au débit d'eau chaude dans un intervalle situé entre le préréglage du bouton de réglage de puissance et la puissance minimale du produit (env. 35 %). C'est ce qui permet de maintenir la température d'eau chaude à un niveau constant.

5 Dépannage

5.1 Identification et résolution des défauts

Il y a défaut quand le produit ne génère pas d'eau chaude. En tant qu'utilisateur, vous devez exclusivement procéder comme suit :

- ▶ À travers le regard, contrôlez si la veilleuse brûle encore.
- ▶ Si la veilleuse est éteinte, mettez le produit en marche (→ page 7).
- ▶ Si la veilleuse s'éteint ou que le produit ne génère pas d'eau chaude de manière répétée, veuillez vous adresser à un installateur spécialisé pour éliminer le problème.

5.2 Réinitialisation de l'appareil

- ▶ Si le produit a été bloqué par un dispositif de sécurité, attendez env. 10 minutes avant de le remettre en fonctionnement.
- ▶ Si le produit est bloqué par un dispositif de sécurité de manière répétée ou s'il ne se met pas en fonctionnement, veuillez vous adresser à un installateur spécialisé afin qu'il élimine le défaut.
- ▶ Ne remettez le produit en fonctionnement que si l'installateur spécialisé a éliminé le défaut.

6 Entretien et maintenance

6.1 Maintenance

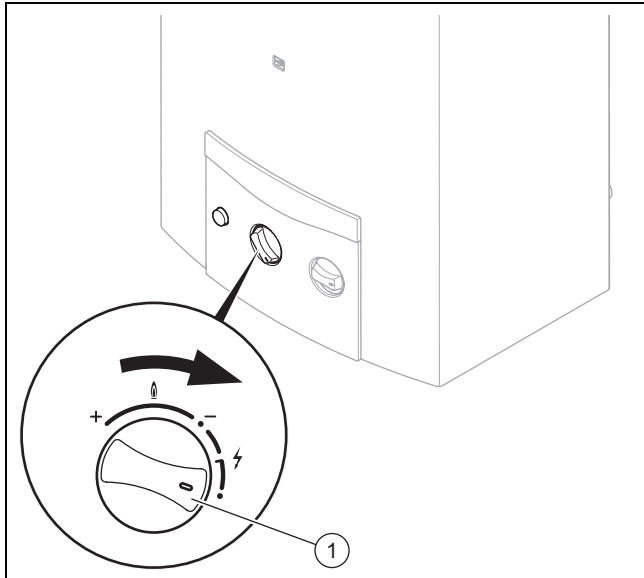
Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité du produit. Il peut être nécessaire d'anticiper l'intervention de maintenance, en fonction des constats de l'inspection.

6.2 Entretien du produit

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service provisoire de l'appareil

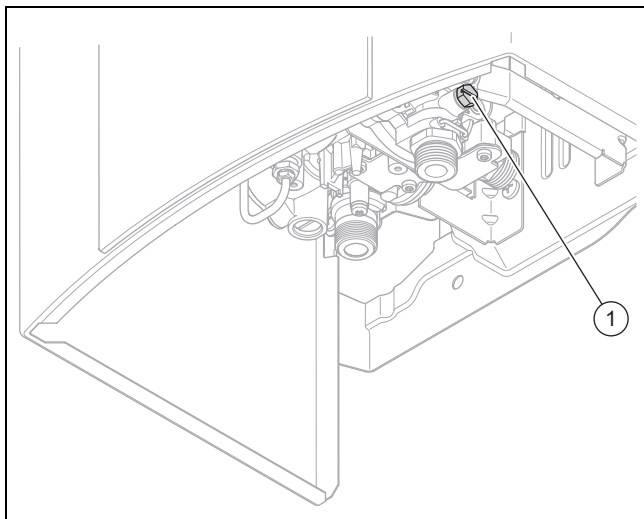


- ▶ Tournez le bouton de réglage de puissance (1) de la position Disponibilité jusqu'à la butée dans le sens des aiguilles d'une montre.
- ▶ Fermez le robinet d'arrêt du gaz monté sur place.
 - ◁ L'alimentation gaz du brûleur du chauffe-bain instantané à gaz est désormais fermée.
- ▶ Ouvrez la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place.

7.2 Mise hors service définitive de l'appareil

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

7.3 Comportement en présence d'un risque de gel



En présence d'un risque de gel, il est nécessaire de protéger le produit du gel. Pour ce faire, vous devez vidanger le chauffe-bain instantané à gaz.

- ▶ Mettez provisoirement le produit hors fonctionnement (→ page 9).
- ▶ Dévissez la vis de vidange (1) avec le joint.

- ▶ Ouvrez tous les robinets de puisage d'eau chaude sanitaire raccordés au produit afin que le produit et la conduite se vident complètement.
- ▶ Laissez les robinets de puisage d'eau chaude sanitaire et la vis de vidange ouverts jusqu'à ce que vous remettiez le produit en fonctionnement une fois le risque de gel écarté.
- ▶ Lors du remplissage ultérieur, attendez que l'eau qui s'écoule des robinets de puisage d'eau chaude sanitaire ouverts ne contienne plus de bulles après avoir ouvert la soupape d'arrêt d'eau froide montée sur place pour remettre le produit en fonctionnement.

8 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- ▶ Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.



Si le produit renferme des piles qui portent ce symbole, cela signifie que les piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

9 Garantie et service après-vente

9.1 Garantie

Validité: Belgique

Die N.V. VAILLANT gewährleistet eine Garantie von 2 Jahren auf alle Material- und Konstruktionsfehler ihrer Produkte ab dem Rechnungsdatum.

Die Garantie wird nur gewährt, wenn folgende Voraussetzungen erfüllt sind:

1. Das Gerät muss von einem qualifizierten Fachmann installiert worden sein. Dieser ist dafür verantwortlich, dass alle geltenden Normen und Richtlinien bei der Installation beachtet wurden.
2. Während der Garantiezeit ist nur der Vaillant Werkskundendienst autorisiert, Reparaturen oder Veränderungen am Gerät vorzunehmen. Die Werksgarantie erlischt, wenn in das Gerät Teile eingebaut werden, die nicht von Vaillant zugelassen sind.
3. Damit die Garantie wirksam werden kann, muss die Garantiekarte vollständig und ordnungsgemäß ausgefüllt, unterschrieben und ausreichend frankiert spätestens fünfzehn Tage nach der Installation an uns zurückgeschickt werden.

Während der Garantiezeit an dem Gerät festgestellte Material- oder Fabrikationsfehler werden von unserem Werkskundendienst kostenlos behoben. Für Fehler, die nicht auf den genannten Ursachen beruhen, z. B. Fehler aufgrund unsach-

9 Garantie et service après-vente

gemäß der Installation oder vorschriftswidriger Behandlung, bei Verstoß gegen die geltenden Normen und Richtlinien zur Installation, zum Aufstellraum oder zur Belüftung, bei Überlastung, Frosteinwirkung oder normalem Verschleiß oder bei Gewalteinwirkung übernehmen wir keine Haftung. Wenn eine Rechnung gemäß den allgemeinen Bedingungen des Werkvertrags ausgestellt wird, wird diese ohne vorherige schriftliche Vereinbarung mit Dritten (z. B. Eigentümer, Vermieter, Verwalter etc.) an den Auftraggeber oder/und den Benutzer der Anlage gerichtet; dieser übernimmt die Zahlungsverpflichtung. Der Rechnungsbetrag ist dem Techniker des Werkkundendienstes, der die Leistung erbracht hat, zu erstatten. Die Reparatur oder der Austausch von Teilen während der Garantie verlängert die Garantiezeit nicht. Nicht umfasst von der Werksgarantie sind Ansprüche, die über die kostenlose Fehlerbeseitigung hinausgehen, wie z. B. Ansprüche auf Schadenersatz. Gerichtsstand ist der Sitz unseres Unternehmens. Um alle Funktionen des Vaillant Geräts auf Dauer sicherzustellen und um den zugelassenen Serienzustand nicht zu verändern, dürfen bei Wartungs- und Instandhaltungsarbeiten nur Original Vaillant Ersatzteile verwendet werden!

Validité: Allemagne

Herstellergarantie gewähren wir nur bei Installation durch einen anerkannten Fachhandwerksbetrieb.

Dem Eigentümer des Geräts räumen wir diese Herstellergarantie entsprechend den Vaillant Garantiebedingungen ein. Garantiearbeiten werden grundsätzlich nur von unserem Kundendienst ausgeführt. Wir können Ihnen daher etwaige Kosten, die Ihnen bei der Durchführung von Arbeiten an dem Gerät während der Garantiezeit entstehen, nur dann erstatten, falls wir Ihnen einen entsprechenden Auftrag erteilt haben und es sich um einen Garantiefall handelt.

9.2 Service après-vente

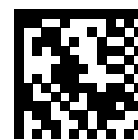
Validité: Belgique

N.V. Vaillant S.A.
Golden Hopestraat 15
B-1620 Drogenbos
Belgien, Belgique, België

Kundendienst / Service après-vente / Klantendienst:
2 3349352

Validité: Allemagne

Auftragsannahme Vaillant Kundendienst: 021 91 5767901



0020271944_00

0020271944_00 ■ 06.04.2018

Fournisseur

Vaillant Deutschland GmbH & Co.KG

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid

Telefon 021 91 18-0 ■ Telefax 021 91 18-2810

Auftragsannahme Vaillant Kundendienst 021 91 5767901

info@vaillant.de ■ www.vaillant.de

N.V. Vaillant S.A.

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 2 3349300 ■ Fax 2 3349319

Kundendienst / Service après-vente / Klantendienst 2 3349352

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.